



co
m
mu
nic
ati
on

La CFDT obtient 100 € d'augmentation de salaire pour les salariés de la fusion des ex-caisses Pays Lorrains et Lorraine Nord

Historique :

En 2003, la fusion Lorraine a entraîné des mobilités géographiques et fonctionnelles entre Metz et Nancy.

Pour les oubliés de la fusion Lorraine : la CFDT obtient 100 € d'augmentation de salaire pérenne en plus de 50 % de l'abonnement SNCF

Mobile : 06.74.19.13.63

camel.kadri@wanadoo.fr

Contactez
Vos représentants :

Jean Marc HUOT
Yves BOULEC
Camel KADRI
Mary CROISSANT
Américo PINTO
Nacéra
BOUGUERIOUNE
Michel VITOUX
Didier BOUDIN
Julie DESCADILLES
Karine AUBERT
Eric FEBVAY

Déjà à l'époque, après les 9 mois d'indemnisation (plafonné à 600 €/mois), la CFDT avait trouvé injuste que les salariés payent de leur poche l'impact de la fusion Lorraine sur les transports. Nous avons donc négocié et obtenu un avenant à l'accord de mobilité géographique prenant en charge les frais de transports (150 €) des salariés ayant fait le pari de la mobilité géographique pendant 6 ans !

Aujourd'hui : Cet accord arrivant à échéance, la CFDT a été entendue par Yves TRAVERSE qui accordera à chaque salarié concerné, une d'augmentation de salaire pérenne de 100 € en plus des 50 % de prise en charge de l'abonnement SNCF, soit une somme équivalente à 150 € cumulée.

C'est donc dans un souci de préserver le pouvoir d'achat des salariés que la CFDT a proposé une intégration partiel au salaire

La CFDT prend acte de l'engagement de la direction en faveur des salariés. Cette décision est une réelle avancée qui permet de proroger de manière pérenne l'aide aux transports.

Sur ce dossier, la direction a fait preuve de compréhension et de respect pour les salariés qui font le trajet entre Nancy et Metz depuis bientôt 7 ans.

La CFDT se félicite du résultat de cette négociation et - au nom des salariés - remercie la Direction.